



PROJET DE PROMOTION DE LA COMPETITIVITE DE LA CHAINE DE VALEUR DE L'ANACARDE (PPCA)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE D'UN LABORATOIRE CENTRAL AU CENTRE D'INNOVATIONS ET DE TECHNOLOGIES DE L'ANACARDE (CITA) DE YAMOOUSSOUKRO

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement avec l'appui du Groupe de la Banque mondiale a initié le Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne des valeurs de l'Anacarde (PPCA), qui a pour objectif de développement, d'augmenter la productivité, la qualité et la valeur ajoutée de l'anacarde, et améliorer l'accès des petits producteurs et les PME aux technologies et aux marchés, tout en améliorant la gouvernance de la filière.

Le projet comporte de multiples sous-projets dont les travaux de construction de quatre (4) zones agro-industrielles, la construction ou réhabilitation de quatre cent entrepôts dans les zones de production de l'anacarde, ainsi que l'achèvement des travaux et d'équipements du Centre d'Innovation et de Technologie de l'Anacarde (CITA) de Yamoussoukro.

Pour mieux adresser les exigences liées à la qualité de la matière première et des produits transformés de l'anacarde, le CITA sera doté d'un Laboratoire de contrôle qualité, moderne, conforme aux standards internationaux. En plus de sa mission de contrôle qualité au sein du CITA, le Laboratoire central apportera son appui à l'industrie du cajou en terme de prestations de services de contrôle qualité, d'observatoire...

Les présents termes de référence visent à recruter un Consultant pour la conception et l'accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle du laboratoire central du CITA.

II. OBJECTIF

L'objectif principal de la présente mission est d'apporter un appui technique à la Coordination du PPCA et la Direction du CITA, dans la définition et la mise en œuvre du Laboratoire Central du CITA.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Analyser les besoins actuels du laboratoire en termes de fonctionnalité, de formation du personnel, d'équipements et d'infrastructures ; en lien avec les analyses pertinentes du secteur d'activité (physico-chimiques, microbiologiques, organoleptiques, pesticides, etc.) ;
- Proposer un schéma d'organisation, des outils de gestion, des recommandations répondant aux exigences actuelles en matière de laboratoire de contrôle qualité.

III. RESULTATS ATTENDUS

À l'issue de la mission, les résultats attendus sont les suivants :

- Les principaux besoins en termes de fonctionnalités, de formations, d'équipements et de prestations de services, sont identifiés et documentés ;
- Les spécifications techniques des équipements /matériels, consommables et réactifs nécessaires au laboratoire, sont identifiées ;
- Toutes les analyses applicables ainsi que leurs protocoles respectifs sont identifiés et documentés ;
- Le Laboratoire dispose d'un schéma organisationnel et d'outils de gestion, favorisant son bon fonctionnement ;
- Un plan d'actions budgétisé jusqu'à la mise en service du laboratoire est disponible.
- Les essais à accréditer afin d'asseoir la notoriété du laboratoire sur le plan régional ainsi que les étapes nécessaires sont identifiés ;

IV. DESCRIPTION DES TACHES DU CONSULTANT

Dans le cadre de sa mission, le consultant aura à conduire les activités suivantes :

- ✓ Faire l'analyse situationnelle du laboratoire en :
 - documentant la fonctionnalité et l'adéquation des équipements et matériels requis pour le fonctionnement du Laboratoire ;
 - établissant une liste des équipements et matériels requis (y compris les spécifications techniques) pour le fonctionnement du laboratoire de contrôle de qualité, en lien avec la liste des analyses retenues (physico-chimiques, microbiologique, organoleptique, pesticides, etc.) ;
 - établissant la liste des consommables nécessaires ;
 - Identifiant la structure organisationnelle adéquate pour le fonctionnement du laboratoire
 - évaluant les besoins de formation pour le personnel ;
 - définissant les besoins d'aménagement des infrastructures pouvant garantir la qualité des résultats d'analyse du laboratoire (Le schéma d'aménagement doit tenir compte des règles d'accréditation des laboratoires d'étalonnage et d'essais)
- ✓ Proposer un plan d'aménagement du laboratoire, un schéma d'organisation et des outils de gestion du laboratoire ;
- ✓ Formuler des recommandations concrètes pour rendre le laboratoire fonctionnel ;
- ✓ Identifier les besoins des essais à accréditer et définir les actions à mettre en place pour l'accréditation du laboratoire ;
- ✓ Élaborer un plan d'actions budgétisé de renforcement des capacités matérielles/équipements et humaines ;
- ✓ Produire un rapport de fin de mission.

V. PROFIL DU CONSULTANT

La mission sera réalisée par un cabinet ayant une expérience générale de deux ans au moins dans la mise en place et l'accompagnement de laboratoire d'analyse. Le cabinet doit justifier de deux expériences similaires dans la mise en œuvre de laboratoire de contrôle qualité dans l'industrie agroalimentaire. Une expérience dans le secteur du cajou serait un atout.

Le personnel clé du cabinet devra comprendre au minimum les experts ainsi que les profils suivants :

PERSONNEL	NIVEAU D'ETUDES	EXPERIENCES
Un Spécialiste Contrôle Qualité (Chef de mission)	BAC+4 minimum en Qualité/ agro-alimentaire ou en Sciences chimiques, biologiques, ou équivalent	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience professionnelle d'au moins 10 ans en contrôle de qualité des produits agro-alimentaires (élaboration et mise en œuvre des méthodes d'analyse et de contrôle, organisation du laboratoire, identification des réactifs / substances de référence, gestion des résultats, suivi des non-conformités, choix et maintenance des équipements, etc.). - Expérience professionnelle de minimum 2 ans sur le contrôle de qualité des produits de l'anacarde (Noix, Amandes, pommes, etc.) ; - Avoir réalisé au moins 3 missions similaires (conseil, analyse situationnelle, évaluation des besoins des laboratoires de contrôle de qualité, évaluation/organisation des laboratoires d'analyses physico-chimiques, microbiologiques, organoleptiques, etc.) - Avoir participé à la mise en place de procédures de contrôle qualité et à l'accréditation d'un laboratoire selon la norme ISO 17025 v 2017 en industrie agro-alimentaire

PERSONNEL	NIVEAU D'ETUDES	EXPERIENCES
Un Spécialiste Équipements Laboratoire	Bac + 4, Ingénieur équivalent	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance des équipements d'analyse - Bonne connaissance en métrologie et système de mesure - Expérience d'au moins 1 an dans l'installation des équipements de contrôle qualité du cajou - Expérience d'au moins 02 ans dans l'installation et la mise en service des équipements de laboratoire - Avoir réalisé au moins une mission similaire (accompagnement dans la mise en œuvre d'un laboratoire) en industrie agro-alimentaire - Des notions en qualité et accréditation de laboratoire selon la norme ISO 17025 v 2017 serait un atout

DUREE DE LA CONSULTANCE

Le délai contractuel d'exécution des tâches de la mission est de trente (30) hommes jours répartis sur une période de quatre mois (y compris l'installation des équipements et la mise en route) à compter de la date de la mise en vigueur du contrat.

VI. SUPERVISION DE LA MISSION

Le cabinet qui sera retenu travaillera sous la supervision du Spécialiste Assistance Technique Industrielle de PPCA en collaboration avec le Directeur du CITA.

VII. LIVRABLES

- 1) Le cabinet produira un rapport de démarrage comprenant l'approche, l'organisation, le plan de travail.
- 2) Le cabinet produira un rapport provisoire comprenant les résultats des activités qui lui sont dévolues dans le cadre de ses missions. Le rapport provisoire sera transmis par le consultant quinze (15) jours avant la fin de la mission. Une restitution du rapport provisoire sera organisée une semaine après le dépôt du rapport provisoire.
- 3) Le rapport définitif sera produit 7 jours après réception des observations du bénéficiaire.

Tous ces documents doivent être rédigés en français et remis en version électronique modifiable et en version physique (05 copies) à l'Unité de Coordination du PPCA.

VIII. METHODOLOGIE

Le cabinet proposera à l'Unité de Coordination du PPCA la méthodologie qu'il compte utiliser pour réaliser ses missions et produire les résultats attendus dans les délais impartis.

En outre, il pourra soumettre, ses observations sur les TDR et proposer les amendements qu'il juge pertinents pour l'atteinte des objectifs de la mission.

IX. METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Le Consultant sera recruté selon la méthode de sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (QC) en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d'investissement (FPI) de juillet 2016 mis à jour en Novembre 2017 et Août 2018.

X. CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERETS

Les candidats intéressés sont invités à soumettre **un dossier de manifestation d'intérêts** comportant les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission : **présentation du consultant et de ses références/expériences détaillées concernant l'exécution de missions similaires réalisées.**

Pour chaque mission similaire réalisée, le soumissionnaire devra fournir les informations sur :

- la description de la mission ;
- les prestations réalisées ;
- les références du commanditaire de la mission (Client) ;

Les expériences spécifiques du Cabinet pour être prises en compte doivent être obligatoirement justifiées par des Attestations de Bonne Exécution (ABE).

Les Attestations de Bonne Exécution (ABE) en langue étrangère doivent être obligatoirement suivies de leur traduction en langue française (sinon rejet).

Pour chaque personnel clé proposé les CV devront être signés de l'employé, le CV devra être accompagné de la copie du diplôme exigé et d'une copie de la pièce d'identité. Ces documents doivent être rédigés dans la langue française. À défaut d'être rédigés en langue française, ces documents devront être accompagnés d'une traduction en langue française. Le profil du personnel clé demandé est un profil minimum. Tout membre du personnel ayant une qualification supérieure sera accepté pour le poste proposé.

- Toutefois, un CV se rapportant à un diplôme non valable ne sera pris en compte.
- Le nombre d'années d'expérience sera déterminé en faisant la différence entre la date d'ouverture des plis et la date de début d'activité dans le domaine concerné.

Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en français et adressées au Directeur Exécutif du FIRCA **au plus tard le mardi 17 novembre 2020 à 10 heures 00 minute**, sous pli fermé, **en cinq (5) exemplaires (1 original et 4 copies)**, accompagnées d'une version PDF sur support numérique, portant la mention : « **Avis à Manifestation d'Intérêt pour le Recrutement d'un consultant pour l'accompagnement à la mise en œuvre d'un laboratoire central au Centre d'Innovations et de Technologies de l'Anacarde (CITA) de Yamoussoukro** » et déposées à l'adresse géographique indiquée ci-après :

Secrétariat du chef de l'unité marchés et conventions du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) sis aux II plateaux 7ème Tranche Route Attoban, Rue L 155, Immeuble FIRCA, en face de la station PETRO IVOIRE 01 BP 3726 Abidjan 01, Tél. (225) 22 52 81 81/ Fax (225) 22 52 81 87.

Les dossiers de manifestations d'intérêts reçus feront l'objet d'un enregistrement sur la fiche de réception ouverte à cet effet au Secrétariat du chef de l'unité marchés et convention. L'ouverture des plis aura lieu le **mardi 17 novembre 2020 à 10 heures 30 minute** à la salle de réunion du FIRCA sise à l'adresse susvisée en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Les candidats qui souhaiteraient obtenir des renseignements sur la mission peuvent s'adresser au chef de l'unité marchés et conventions, à l'adresse susvisée, les jours ouvrables de 9h à 12h et de 15h à 17h.

2- DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONFLITS D'INTERETS

Le consultant doit éviter toute possibilité de conflit entre la présente mission et d'autres activités et avec les intérêts de sa société et ne doit pas être engagé pour des missions qui seraient incompatibles avec ses obligations présentes ou passées envers d'autres clients ou qui risqueraient de le mettre dans l'impossibilité d'exécuter sa tâche au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Le détail de chaque situation de conflit d'intérêt est contenu à l'article 3.17 des Directives de la Banque Mondiale relative aux règlements de passation des marchés dans le cadre de financement de projet d'investissement, édition juillet 2016.